

*Le français est à nous ! Petit manuel d'émancipation linguistique,*

Maria Candea et Laélia Véron, Éditions La découverte, Paris, 2019.

Maria Candea : docteure en linguistique française, maitresse de conférences à l'université Sorbonne Nouvelle, cofondatrice de la revue GLAD ! consacrée aux recherches sur le langage, le genre et les sexualités.

Laélia Véron : agrégée de lettres modernes, docteure en langue et littérature françaises, diplômée de l'ENS de Lyon et maitresse de conférences en stylistique à l'université d'Orléans et enseignante en milieu carcéral.

« À force de le lire et de l'entendre, cela semble admis : la langue française serait en péril. Diverses menaces contribueraient à la dégrader : les argots, les anglicismes, les barbarismes, le langage SMS, le politiquement correct, etc. (...)

Mais qu'est-ce donc qu'aimer la langue française ? C'est passer du temps à lire, parler, écrire et surtout s'interroger : sur la langue, mais aussi sur les discours qui la concernent et sur ceux qui sont tenus en son nom. Le français n'est pas figé, il a une histoire, qui continue à s'écrire. Si la langue est un dispositif de maintien de l'ordre social, elle est aussi une construction politique qu'il est possible de se réapproprier » (4<sup>ème</sup> de couverture).

« Qui rédige les manuels et les dictionnaires et comment sont sélectionnés les échantillons de langues qui y figurent ? Le rapport entre nos pratiques langagières et ce qui figure dans ces ouvrages normatifs n'a quasiment rien d'automatique. Par exemple, le *Dictionnaire* de l'Académie française n'admet pas le mot « chirurgienne ». Peut-on pour autant dire qu'il n'existe pas en français, alors qu'il est attesté depuis le xve siècle, qu'il est admis dans l'usage courant, et qu'il apparaît sous la plume de Balzac ou encore de Malraux ? » (p. 27).

Le tout premier dictionnaire unilingue de français fut celui rédigé par Pierre Richelet, publié à Genève en 1680. Il s'intitule *Dictionnaire françois*, et son sous-titre fait office de résumé : « contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : ses expressions propres, figurées & burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes, avec les termes les plus connus des arts & des sciences, le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise par P. Richelet » (p. 28).

(..) Richelet fait preuve d'une bonne intuition dans ses choix orthographiques, en expliquant avoir tenté de « garder un milieu » entre l'ancienne orthographe et l'orthographe moderne proposée à de nombreux lettrés et imprimeurs. Il propose notamment d'adopter l'accent circonflexe pour noter les syllabes longues – et donc il écrit « même », « apôtre », et non « mefme », « apofltre » - et de systématiser l'emploi de l'accent aigu ; il propose également de retrancher les lettres qui ne se prononcent pas et qui ne sont pas nécessaires à l'identification du mot et donc il choisit d'écrire « avocat », « plu », « reçu », « batême », « affaire », « dificulté », « atiquer » et non « advocat », « pleu », « receu », « baptême », « affaire », « difficulté », « atiquer » (p. 28).

C'est intéressant de constater que, tout en se réclamant également de l'usage et de l'observation des graphies des « bons auteurs » (écrit ainsi, par nos premiers académiciens, avant qu'ils se ravissent), le premier dictionnaire de l'Académie, publié en 1694, quatorze ans après celui de Richelet, faisait des choix orthographiques opposés, allant tous dans le sens de la différence maximale avec la forme prononcée, et imposant ainsi au français l'orthographe la plus archaisante de toutes les langues latines. L'Académie française a fini par accepter la plupart des graphies de Richelet en 1740, dans la troisième édition de son dictionnaire, sous la pression de nombreux gens de lettres. Avec un retard de soixante ans. Elle a réussi à imposer pour des siècles de rajouter des lettres muettes dans des milliers de mots en refusant obstinément les graphies comme « batême », « affaire », « dificulté », « atiquer ». Il est cocasse de voir les membres actuels de l'Académie se passionner pour l'accent circonflexe, que leurs pairs avaient tenté en vain de rejeter (p. 29).

Dictionnaires collaboratifs en ligne : Urban dico.com, Dictionnaire delazone.fr, Wicktionary.com (p. 36).

« La notion de langue pure ne correspond à rien d'observable, c'est un pur... fantasme. Nous parlons un latin fortement modifié par les langues qu'on appelle un *substrat* (les langues celtes parlées avant la conquête romaine qui a apporté l'usage du latin) et modifié ensuite par les langues qu'on appelle de l'*adstrat*, toutes celles qui ont été en contact avec ce latin créolisé. Et si on souhaite remonter encore plus loin dans l'histoire, le latin n'était pas non plus une « langue pure » : il a coexisté avec l'étrusque avant de l'évincer, ce qui a bien entendu laissé des traces, et il était en contact permanent avec les autres langues italiques (de la péninsule italienne). Ensuite, à l'âge classique s'est développé comme langue écrite pour la littérature et la science, il a énormément emprunté au grec. Notre français est donc un mélange de celte, latin, étrusque, italien, grec, etc.» (p. 66).

« La première fois qu'une grande quantité (plusieurs centaines) de mots et de calques de l'anglais ont été adoptés avec enthousiasme en français date du xviii<sup>e</sup> siècle. A peu près le quart de ces mots avaient à voir avec la politique ou le droit. En effet, au moment de la Révolution française et des changements politiques et sociétaux qui l'ont accompagnée, on a eu besoin de nommer un grand nombre de procédures, instances, dispositions qui n'existaient pas en France, mais dont on pouvait trouver des modèles en Angleterre. C'est ainsi que nous avons emprunté directement à l'anglais des mots comme « vote », « comité », « jury », « verdict », « majorité », « minorité », « coalition », « motion », « législature »... ou même « veto » ou « ultimatum », qui étaient des mots latins redéfinis de façon plus restreinte en anglais. Un mot comme « constitution » existait en français, mais il n'avait pas le sens politique que nous lui connaissons. Ce sens a été emprunté à l'anglais, ainsi que ses dérivés ; d'ailleurs, pour construire son dérivé adjectival, les francophones ont hésité entre « constitutionnel » (comme en anglais) et « constitutionnel », avant d'adopter le second » (p. 69).

« La langue et la société ont un rapport dialectique : nous façonnons la langue, et la langue nous façonne, dans un va-et-vient perpétuel. Des études de psychologie cognitive ont montré que le langage influençait nos représentations mentales. Ainsi, selon ces études (voir par exemple l'article de Markus Brauer et Mickaël Landry (...), « Un ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales », *L'Année psychologique*, n° 108-2, 2008, p.243-272), l'emploi d'une forme masculine prétendument neutre ou générique, comme « un ministre », active bien moins de représentations féminines qu'une forme à double flexion (« un ministre, une ministre »). Bien que l'Académie s'obstine à déclarer qu'un ministre peut tomber enceinte (enceint ?), dans le discours habituel, un ministre reste un homme et ne peut pas tomber enceinte... Ce qui pose problème lorsqu'il s'agit de penser, par exemple, l'hypothèse d'un congé maternité pour les ministres, ou pour tout métier exprimé toujours au masculin. Les particularités de la langue ont donc bien un impact sur les pensées formulées. Les luttes sociales et idéologiques se mènent aussi sur le terrain linguistique ; il est vain de vouloir un langage neutre, à l'écart de ces batailles » (p. 119).

« **Pour aller plus loin :**

Anne DISTER, « De l'ambassadrice à la youtubeuse : ce que disent les dictionnaires de référence sur le féminin des noms d'agents », *Revue de sémantique et pragmatique*, n° 41-42, 2017, p. 41-58.

Un article récent et synthétique qui fait le point sur les choix des dictionnaires en matière de présentation des formes féminines des noms de métiers, titres et fonctions » (p. 121).